



## Delais de compromis de ventes dépassé et acheteur faisant le mort

Par **parsand**, le **14/03/2012** à **12:19**

Bonjour,

Je vous expose brièvement la situation. Nous avons, avec mon conjoint, signé un compromis pour la vente de notre terrain. L'acheteur a émis des clauses repoussant les termes de la vente à plusieurs mois. Ces mois ce sont écoulé et il n'a même pas fait la demande de permis de construire (ce qu'il devait faire avant aout 2011 selon le compromis).

La date butoir de ce compromis était le 1 février 2012, nous avons depuis envoyé en Recommandé et accusé de réception un courrier (le notaire en a également envoyé 1 il y a peu) mais l'acheteur ne veux pas se manifester et fait le mort.

Nous aimerions savoir ce que va nous couter d'attaquer cette personne en justice, afin de retrouver d'une part le droit de vendre notre bien (un autre acheteur attend) et d'autres part recouvrir la somme 4500 Euros (10% du prix de vente stipulé dans le compromis).

A savoir que le notaire n'a bloqué que 2000 euros lors de la vente, et non pas la totalité.

Merci d'avance pour toutes ces informations.